

INJEP NOTES & RAPPORTS

- **Mars 2024**
- INJEPS-2024/02

Évaluation nationale des cités éducatives

Appropriation du programme en matière
de continuité éducative, d'orientation-
insertion et de place des familles

SYNTHÈSE

ÉVALUATION

- Tana STROMBONI, chargée d'études et d'évaluation, INJEP.
- Sonia LOUHAB, chargée d'études et d'évaluation, INJEP

Le programme des cités éducatives

Mises en place depuis 2019 dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, les cités éducatives reposent sur le **renforcement d'une communauté éducative** comprenant les professionnels de l'éducation et de l'enseignement, les parents, les services de l'État, les collectivités, les travailleurs sociaux, les associations et les habitants. Ainsi, elles « visent à **intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes** [de 0 à 25 ans], de la **naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire**¹ » et donc, à assurer des **parcours sociaux et éducatifs cohérents** en favorisant la **continuité** entre les acteurs, les espaces et les temps scolaires et périscolaires.

Les cités éducatives ont été **mises en œuvre dans un format de préfiguration avant leur potentielle généralisation**. En septembre 2019, lors de la « première vague », 80 cités ont été labellisées. **Aujourd'hui, les actions mises en œuvre dans le cadre des cités éducatives se déploient autour de 3 165 écoles, 509 collèges et 422 lycées engagés, qui regroupent au total 1,2 million d'élèves**². Les 208 cités labellisées en 2023 recouvrent 370 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), soit 25 % de l'ensemble des QPV, et 42 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire relèvent du périmètre d'une cité éducative³. À la rentrée 2023, une extension progressive des cités éducatives, dans la perspective d'une généralisation à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville, a été annoncée. Chaque académie comptera également au moins une cité éducative préfiguratrice de l'accueil prolongé au collège de 8 h à 18 h⁴.

La **coordination nationale** de cette démarche est assurée par l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), sous le pilotage du ministère chargé de la ville et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain :

« - **conforter le rôle de l'école** : là où elle est particulièrement attendue, l'école doit être attractive et rayonnante dans son environnement ;

- **promouvoir la continuité éducative** : l'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien avec les parents et les autres adultes susceptible de contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire ;

- **ouvrir le champ des possibles** : l'un des enjeux majeurs de la cité éducative est d'aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur⁵ ».

¹ Les cités éducatives, un label d'excellence [\[en ligne\]](#).

² Dossier de presse, « UNIS pour notre ÉCOLE », Année scolaire 2023-2024, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse [\[en ligne\]](#) p. 75.

³ L'essentiel sur le rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 2024 avis sur les crédits « politique de la ville » de la mission « cohésion des territoires ». Commission des affaires économiques [\[en ligne\]](#) p. 4.

⁴ Dossier de presse, « UNIS pour notre ÉCOLE », Année scolaire 2023-2024, *op. cit.* [\[en ligne\]](#) p. 75.

⁵ « Appel à manifestation d'intérêt. Label national cité éducative », juin 2021, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, [\[en ligne\]](#).

Le programme des cités éducatives s'inscrit au **croisement de la politique de la ville et des politiques éducatives, des questions scolaires et territoriales**. Il vise à renforcer la prise en considération de problématiques bien connues de ces politiques : notamment la stigmatisation et l'absence de mixité sociale des quartiers et des établissements scolaires, la frontière importante qui persiste entre l'éducation nationale et les politiques éducatives locales et la difficulté à mobiliser les parents. Le programme vise ainsi à **réduire l'inégalité des chances** devant l'école et à **renforcer le potentiel de réussite** des jeunes et des enfants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) **en coordonnant les acteurs et les espaces éducatifs et en mobilisant l'ensemble des « forces » du territoire, institutionnelles, politiques, civiles et économiques**.

Les cités éducatives sont par conséquent dotées de **moyens humains et financiers** apportés par chacun des co-financeurs (ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ministère chargé de la ville, collectivités).

Concernant les moyens humains, les revues de projet⁶ 2022 (bilan annuel réalisé par les cités éducatives) montrent que la quasi-totalité des cités éducatives disposent d'au moins un chef de projet opérationnel⁷ (elles n'étaient que 2/3 à s'en être dotées en 2021⁸). Pour 43% d'entre elles, il s'agit d'un binôme de chefs de projet opérationnels dont l'un est rattaché à la collectivité et l'autre à l'éducation nationale.

Concernant les budgets des 80 cités éducatives de la première vague, l'enveloppe moyenne de financement attribuée par l'État est d'environ 1,4M€ pour quatre ans⁹, mais elle diffère sensiblement en fonction notamment de la taille de la cité éducative et du nombre de jeunes couverts.

La part État représente la part la plus importante du budget des cités éducatives. En effet, si la convention cadre prévoit qu'un « partenariat équilibré entre l'État et les collectivités territoriales autour de 50 % de cofinancement doit être recherché », le rapport ANCT¹⁰ souligne que « pour plus de la moitié des cités éducatives, les collectivités territoriales apportent un cofinancement inférieur à 20 % et que seules 13 % des cités bénéficient d'un cofinancement au-delà de 40 % ».

⁶ La revue de projet est un exercice annuel obligatoire pour chaque cité éducative selon l'article 14 de la convention cadre. Il contient un bilan opérationnel et financier de l'année écoulée et constitue un point d'étape concernant la dynamique de projet de la cité.

⁷ Le chef de projet opérationnel s'assure de la mise en œuvre des actions et objectifs définis par le comité de pilotage de la cité éducative. Rapport synthétique Revues de projet 2022 - ANCT – p. 30.

⁸ Rapport synthétique Revues de projet 2021, ANCT p. 8.

⁹ Données ANCT 2023 - Traitement INJEP.

¹⁰ Rapport synthétique Revues de projet 2022, ANCT.

Une évaluation nationale pilotée par l'INJEP

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été mandaté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour piloter une évaluation nationale des cités éducatives¹¹. Cette évaluation s'est déroulée de juillet 2021 à octobre 2023 et s'articule autour de trois thématiques centrales du programme, chacune analysée par une équipe d'évaluation :

- la mise en œuvre et les effets de la **continuité éducative** sur le parcours des enfants et des jeunes (évaluation confiée par appel d'offres au cabinet Jeunesse, développement, intelligences [JEUDEVII], menée par Chafik Hbila, Aude Kerivel et Christophe Moreau sous la responsabilité scientifique de Régis Cortesero et Thomas Kirszbaum) ;
- les parcours **d'orientation, d'insertion et de formation** pour les 11-25 ans (évaluation confiée par appel d'offres au cabinet Pluricité, menée par Aude Defasy, Pierre Grousseau, Marion Chevallier et Florent Cheminal) ;
- les effets de la cité sur la **place des familles** dans les coopérations éducatives (évaluation confiée par appel d'offres à l'Agence Phare, menée par Lou Titli, Emmanuel Rivat, Lucie Etienne, Paul Neybourger et Anna Dewaele).

Ces trois thématiques sont directement en lien avec les objectifs qui guident l'ambition des cités éducatives et répondent aux intérêts exprimés par le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE)¹² sur les démarches participatives et les parcours scolaires et d'insertion. Chaque équipe d'évaluation a mené ses travaux auprès de cinq cités volontaires labellisées en 2019 et s'appuie sur un important travail de terrain (463 entretiens menés par les trois équipes d'évaluation, et près de 30 études de cas) ainsi que sur l'analyse des revues de projets 2021¹³ renseignées par les cités éducatives.

Ce rapport s'appuie principalement sur les enseignements des trois équipes d'évaluation ainsi que sur l'analyse quantitative des revues de projets 2022 des 80 cités éducatives de la première vague de labélisation réalisée par l'INJEP. L'analyse statistique est mobilisée en premier lieu comme un moyen de vérifier à une plus large échelle les enseignements qualitatifs construits à partir d'un échantillon de 15 cités éducatives. Ce rapport final complète et approfondit le rapport intermédiaire INJEP publié en 2022¹⁴.

¹¹ Cette évaluation est complémentaire à celle menée par l'Université de Bordeaux sur la gouvernance. À l'aide d'une étude de terrain menée dans huit cités, elle a pour objectif d'appréhender la manière dont les cités sont « gouvernées » et participent, dans un même mouvement, d'une tentative de recomposition de l'éducation dans les quartiers prioritaires. La « gouvernance » des Cités éducatives, Rapport d'étude pour l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Comité national d'évaluation et d'orientation des cités éducatives (CNOE), sous la coordination de Sylvain Bordiec et Julie Pinsolle, Université de Bordeaux, laboratoire Cultures et diffusion des savoirs (2021) [en ligne](#).

¹² Au niveau national, le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives a pour mission « d'éclairer le programme des cités éducatives et de faire des recommandations pour les pouvoirs publics ». Le Comité est composé de trois collèges : un « collège expert » qui rassemble des experts du monde éducatif et de la jeunesse ; un « collège territoire » qui comprend des acteurs associatifs et des collectivités locales, et un « collège acteur » qui comprend des habitants et des associations.

¹³ La revue de projet est un exercice annuel obligatoire pour chaque cité éducative selon l'article 14 de la convention cadre. Elle contient un bilan opérationnel et financier de l'année écoulée et constitue un point d'étape concernant la dynamique de projet de la cité. Les revues de projet sont renseignées par les cités et transmises à la coordination nationale de manière annuelle. En complément du travail d'analyse de l'ANCT, chacune des équipes d'évaluation a réalisé une analyse des revues de projets sur sa thématique en 2021, l'INJEP a pour sa part réalisé une analyse des revues de projets 2022.

¹⁴ Stromboni T., Urbano R., *Évaluation nationale des cités éducatives Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles*, INJEP Notes & rapports [en ligne](#).

Il a pour objectif d'offrir une vision globale des effets du programme sur trois dimensions majeures des cités éducatives : la mise en œuvre de « l'alliance éducative »¹⁵ sur les thématiques étudiées ; ses potentiels effets sur l'évolution de l'offre éducative ainsi que, en « bout de chaîne », les effets observés sur les bénéficiaires ainsi que sur les professionnels. Chacune de ces dimensions fait l'objet d'une partie du rapport.

Si l'évaluation, de nature essentiellement qualitative, ne statue pas sur l'efficacité du programme et ne propose pas de mesure d'impact des effets sur les parcours des usagers, elle permet d'identifier les difficultés ainsi que les conditions de réussite du programme.

En effet, ce choix d'une méthode principalement qualitative répond à la spécificité du programme. Une mesure d'impact du programme aurait nécessité de construire un contrefactuel permettant la mesure d'une relation causale entre le programme et ses effets, en comparant par exemple une population bénéficiant du programme au niveau national à celle, similaire dans ses caractéristiques, n'en bénéficiant pas. Or le programme se prête peu à ce genre de méthode. D'une part, parce que la diversité des objectifs et actions est trop forte au niveau national : la philosophie même des cités éducatives revient en effet à donner aux acteurs locaux la liberté de définir leurs axes stratégiques, enjeux et actions, en fonction des besoins exprimés localement. En découlent des actions très variées en termes d'objectifs, d'intensité, de publics touchés et la quasi impossibilité à structurer un groupe de contrôle. D'autre part, la période de mise en œuvre longue rend plus délicate la possibilité d'observer des effets sur les parcours des enfants et des jeunes dans les premières années. Enfin, les actions développées semblent souvent toucher un nombre réduit de jeunes, rendant peu perceptibles les effets à l'échelle des cités et d'autant plus à l'échelle nationale.

Une méthode plus qualitative a permis de mieux comprendre les processus de mise en œuvre du programme (processus de prise de décision et de choix des actions, processus de constitution d'une approche territoriale, de mise en œuvre des partenariats et des actions, d'évolution des pratiques professionnelles...) ainsi que de repérer les limites, les points forts et leviers d'action du programme.

Au-delà de ce rapport, le lecteur est invité à prendre connaissance de chacune des synthèses thématiques réalisées par les trois équipes d'évaluation en annexes 3 à 5 ainsi que des rapports finaux publiés sur le site INJEP¹⁶. La lecture des synthèses offre plus de précisions sur les enseignements relatifs à chacune des thématiques et les rapports finaux de chacune des équipes d'évaluation, encore plus documentés, présentent de nombreux éléments d'analyse, d'approfondissements et d'illustrations sur chacune des thématiques. Enfin, le lecteur pourra prendre connaissance du rapport de Marie-Charlotte Allam, qui porte plus précisément sur les transformations des pratiques de professionnels impliqués dans une cité éducative. Ce dernier travail a été mené dans le cadre d'une convention de partenariat de recherche entre l'INJEP et le laboratoire PACTE¹⁷.

¹⁵ La composition de « l'alliance éducative » est un des objectifs centraux du programme. Cette dernière renvoie à la collaboration de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, professionnels ou non, autour de valeurs et d'objectifs communs, pour la réussite de tous les enfants, élèves et jeunes.

¹⁶ [\[en ligne\]](#) sur www.injep.fr

¹⁷ Allam Marie-Charlotte, « Les Cités éducatives vues par leurs acteurs de terrain. Transformations des pratiques professionnelles et luttes contre les inégalités socioéducatives », Grenoble, Laboratoire Pacte/ODENORE, août 2023 [\[en ligne\]](#) sur www.injep.fr.

Un échantillon de 15 cités proche des 80 cités éducatives de la première vague

L'analyse des indicateurs de contexte socio-économique¹⁸ et des indices de positions sociales (IPS)¹⁹ à l'échelle des 80 premières cités éducatives labellisées et des 15 cités de l'échantillon apporte deux enseignements majeurs.

D'une part, le tableau S1 montre que les 80 cités de la première vague et les 15 cités de l'échantillon qui en sont issues sont plus en difficultés sur l'ensemble des indicateurs de contexte socio-économique et de l'IPS que les 208 cités, aujourd'hui labellisées. Or, ces 208 cités présentent déjà un profil similaire à l'ensemble des QPV. En effet, les parts des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi, des parts de familles monoparentales, les écarts entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes ainsi que les parts des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV sont systématiquement moins favorables à l'échelle des 15 et des 80 cités qu'à l'échelle des 208 cités éducatives et de l'ensemble des QPV. Il semble donc bien que ce soient les territoires les plus en difficultés (du moins du point de vue de cette sélection d'indicateurs) qui aient été les premiers à avoir été labellisés.

D'autre part, la comparaison des indicateurs à l'échelle des 15 cités et de l'ensemble des 80 cités indique que les situations de vulnérabilité des territoires sont comparables avec des IPS moyens très proches²⁰ et des proportions de population potentiellement dans des difficultés semblables (les parts des familles monoparentales, des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi ou des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi sont particulièrement proches). L'échantillon des 15 cités est donc proche, dans sa composition, des 80 cités éducatives au niveau des grandes caractéristiques socio-économiques.

TABLEAU S1. COMPARAISON DES INDICATEURS DE CONTEXTE DES CITES EDUCATIVES (EN %)

	Part des moins de 25 ans dans la population	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	Part de familles monoparentales	Taux d'emploi des femmes	Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes	Part des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV
15 cités éducatives suivies par l'INJEP	39,7	30,4	32,4	36,3	15,9	16,1
80 premières cités éducatives	40,3	29,6	31,8	36,6	14,8	15,3
Ensemble des 208 cités éducatives (hors Mayotte)	40,3	28,7	31,6	38,4	13,2	14,8
Ensemble des QPV (hors Mayotte)	39,3	28,7	32,4	39,8	12,3	14,8
Ensemble France (hors Mayotte)	29,8	14,3	16,5	61,3	5,4	Non concerné

Source : Sources des indicateurs ONPV INSEE, Recensement population (RP) 2018 - estimations démographiques Pôle emploi-DARES, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2021 (données annuelles) - géoréférencement INSEE.

¹⁸ Il s'agit des indicateurs de contexte développés par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) afin de disposer de données sur les territoires des cités éducatives

¹⁹ L'IPS (Indice de position sociale) est un indicateur développé par la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) qui résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans un établissement. Plus l'IPS est élevé, plus les conditions socio-économiques de la famille sont favorables. Les IPS se calculent à l'échelle de chacune des familles, des établissements ou des cités éducatives.

²⁰ La moyenne des IPS des 80 cités s'élève à 77,2 celle des 15 cités de l'échantillon à 77,4 (mais cache néanmoins de fortes disparités, voir le chapitre suivant) et celle des 200 cités s'élève à 80,4. Il est à noter que, en 2022, l'IPS moyen des collégiens du secteur public s'élève à 101 (contre 121 pour les collégiens du secteur privé sous contrat).

Une évaluation portant sur quinze cités qui éclaire sur les points forts et difficultés potentiellement rencontrés par l'ensemble des cités éducatives

L'échantillon des 15 cités éducatives a donc permis de tester une diversité de contextes et de multiplier les sites d'observation, permettant de repérer les « invariants » sur les territoires et dans les processus. Si la taille et les caractéristiques des sous-échantillons thématiques peuvent inviter à la modestie en matière de généralisation des observations, **le croisement des enseignements entre équipes d'évaluation offre une possibilité de valider plus largement une part conséquente des enseignements.**

Le fait de retrouver des tendances semblables sur une majorité de territoires qui présentent pourtant des disparités conduit à penser que ces tendances sont en lien avec le programme lui-même et donc en grande partie valables au-delà des 15 cités éducatives étudiées.

De plus, **l'analyse des revues de projets 2022 des 80 cités de la première vague réalisée par l'INJEP, vient renforcer une partie des résultats construits à partir de méthodes qualitatives en leur donnant une portée plus générale.**

Enseignements généraux sur le programme

Une méthode de travail « bottom up » qui a pu déstabiliser une partie des territoires

Plus qu'un dispositif, les cités éducatives constituent avant tout un cadre local spécifique pour agir et une méthode de travail qui doivent prendre en compte les dynamiques et actions antérieures. Le parti pris stratégique du programme est celui de la gouvernance et de la mise en place d'un cadre organisationnel susceptible de produire une transformation des pratiques. Les principaux outils destinés à servir cette stratégie sont un pilotage tripartite (collectivité, État, éducation nationale) représenté par la troïka, une coordination dédiée et une évaluation réflexive à conduire au fil de l'eau. Le programme propose donc une méthode et laisse une part importante aux territoires dans l'élaboration de leur plan d'action. L'un des objectifs des cités éducatives est bien de favoriser la construction de politiques locales adaptées au territoire, selon une logique « bottom up » (du bas vers le haut). Les orientations données au niveau national sont donc restées volontairement assez larges pour laisser aux acteurs territoriaux la possibilité de se les approprier. Cependant, cette dimension territoriale du programme n'en a pas toujours facilité l'appropriation et révèle des divergences entre institutions.

Le caractère globalisant du programme, touchant de nombreuses dimensions, associé à des définitions et des objectifs larges, sans prioriser d'attentes spécifiques au niveau national, a pu déstabiliser une partie des territoires. Ces derniers craignent de ne pas répondre à toutes les attentes nationales et ne s'autorisent pas toujours à prioriser les actions en fonction des ressources et du contexte local.

Une « alliance éducative » partielle malgré une forte mobilisation de l'éducation nationale

La constitution d'une « alliance éducative » est l'un des objectifs phares du programme. Comme indiqué par le vade-mecum de l'ANCT, les cités éducatives doivent reposer « sur la mobilisation d'un écosystème d'acteurs, et rechercher la consolidation d'une communauté éducative comprenant les professionnels de l'éducation et de l'enseignement, les parents, les services de l'État, les collectivités, les travailleurs sociaux, les associations et les habitants. Elles ont pour objectif d'assurer la continuité entre les acteurs, les espaces et les temps scolaires et périscolaires, qui composent le parcours des enfants et des jeunes²¹ ».

Le choix a été fait de retenir trois indicateurs pour définir l'effectivité de l'alliance éducative : **la constitution « d'approches territoriales »** (les principaux acteurs de la cité éducative sont-ils parvenus à s'accorder sur des publics ciblés, des constats partagés et des objectifs communs poursuivis par les actions ?) ; **la composition des instances de gouvernance** ainsi que **l'existence de logiques « ascendantes »²² et participatives** qui garantissent notamment l'implication des familles et des associations au programme.

L'analyse de ces trois indicateurs indique une mise en œuvre partielle de l'alliance éducative.

Les principales plus-values du programme ont trait à une plus grande mobilisation de l'éducation nationale dans les instances de pilotage des politiques éducatives ainsi qu'à un renforcement des partenariats existants.

La mobilisation renforcée de l'éducation nationale a permis, à différents degrés selon les cités, de partager des diagnostics concernant les besoins, de mieux connaître l'ensemble de l'offre éducative, de mettre en œuvre davantage d'actions partenariales ou encore de déployer des actions plus largement auprès d'un public scolaire.

Néanmoins, la constitution de « l'alliance éducative » connaît des difficultés de plusieurs ordres :

- Les territoires peinent à construire des approches territoriales de dimensions clés comme la continuité éducative, la place des parents ou l'insertion, en raison du temps que cela nécessite. En l'absence d'une telle approche, les institutions peuvent avoir tendance à faire valoir leurs priorités en termes de politique éducative, ce qui peut entraîner un manque de cohérence de l'offre et une dilution des actions et des objectifs.
- Des acteurs institutionnels centraux ne sont pas toujours présents dans les instances de pilotage ou leur implication a pu rester secondaire (caisses d'allocations familiales [CAF], conseils départementaux, établissements publics de coopération intercommunale [EPCI], Région, agences régionales de santé [ARS]...). Il y a de ce fait un risque que l'offre de la cité éducative se développe en parallèle d'autres offres ou de manière partielle.
- Si les partenariats existants se renforcent indéniablement du fait des nouvelles actions partenariales, ils le font principalement dans des cadres préexistants. La mobilisation des acteurs

²¹ *Vade-mecum. Les cités éducatives*, octobre 2020, document produit par l'ANCT afin de préciser la présentation générale du programme et le référentiel indicatif pour la labellisation [\(en ligne\)](#).

²² Les « logiques ascendantes » visent à intégrer à la démarche, aux prises de décision stratégiques et/ ou opérationnelles, des acteurs de terrain et des habitants.

de l'emploi et des acteurs économiques dans la réflexion et la mise en œuvre du programme est encore, par exemple, relativement limitée.

- Les partenariats ne sont par ailleurs pas exempts de rapports de force. Les équipes d'évaluation évoquent des tensions, des logiques de concurrence, voire des rapports de domination, qui peuvent accompagner le développement de partenariats mis en place dans des contextes territoriaux et historiques variés. Une asymétrie entre acteurs de l'éducation nationale et acteurs de l'éducation populaire (au détriment de ces derniers) est soulignée dans certains contextes. Sur une partie des territoires, si l'institution scolaire accepte de s'engager dans des partenariats opérationnels, cela doit avant tout se faire en fonction de ses objectifs propres.

Enfin, la mobilisation de la société civile (parents et associations notamment) au niveau de la gouvernance ainsi que celle des acteurs de terrain reste très partielle.

Pour parvenir à faire face à ces enjeux, une ingénierie dédiée et des démarches d'animation territoriales globales semblent importantes. Lorsque les cités éducatives combinent appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt, accompagnement des porteurs de projets, coordinateurs thématiques et groupes de travail thématiques, elles permettent de répondre aux défis qu'elles se sont lancés à un ensemble de défis des cités : consolidation de l'alliance éducative, participation élargie des acteurs, dialogue des approches et des pratiques et plus grande cohérence dans les actions proposées.

Des actions nombreuses mais pouvant manquer d'ampleur

L'analyse de la revue de projet 2022 montre, qu'en moyenne, près de 35 actions ont été menées par chacune des 80 cités éducatives de la première vague, mais avec une grande variabilité (de 10 à 20 actions²³ pour les 14 cités développant le moins d'actions ; de 50 à 70 actions pour les 14 cités en développant le plus). Les actions s'appuient sur un budget annuel moyen d'environ 12 300 € et, pour une part non négligeable d'entre elles, ciblent un nombre de participants pouvant être assez restreint. En effet, si la revue de projet 2022 ne présente pas d'indicateur sur la fréquence/durée des actions engagées, ni sur le nombre de jeunes touchés, les actions analysées par les équipes d'évaluation donnent un aperçu du nombre de jeunes touchés (l'annexe 1. du ce rapport présente un échantillon d'actions spécifiquement étudiées par les équipes d'évaluation). Sur les 24 observées par les équipes d'évaluation pour lesquelles le nombre de participants était disponible, la moitié portait sur moins de 46 élèves, jeunes ou parents (7 actions touchaient moins de 12 participants). Par ailleurs, de nombreuses actions évoquées par les professionnels des cités éducatives restent assez ponctuelles (une à trois séances proposées au cours de l'année), questionnant la possibilité d'induire des effets à long termes.

²³ Analyse des revues de projets 2022 réalisée par l'INJEP. 3 revues de projets n'ont pas été prises en considération dans le calcul des moyennes dans la mesure où elles présentaient des valeurs « aberrantes » par rapport à l'ensemble des cités, indiquant sûrement une erreur dans le remplissage des revues de projets

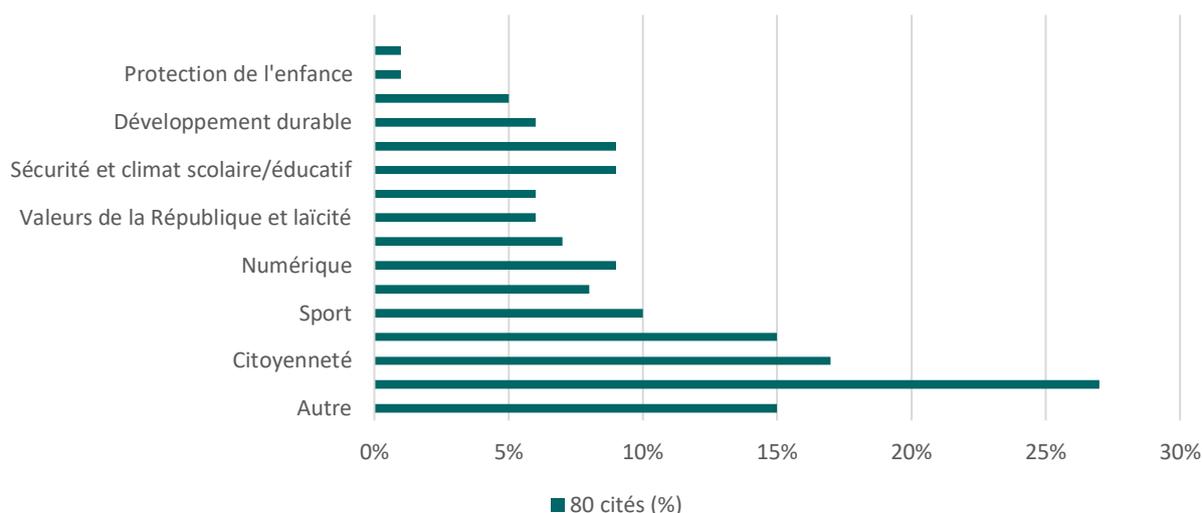
Une variété de thématiques traitées par l'ensemble des cités qui peut affaiblir la cohérence de l'offre

Au niveau des 80 premières cités, le graphique 1 ci-après montre la très forte hétérogénéité des thématiques d'actions proposées.

Sans pouvoir considérer le nombre de bénéficiaires par action, il semble que les cités éducatives ont généralement fait le choix de se positionner sur tout un ensemble de thématiques évoquées par les directives nationales sans forcément identifier d'axe de développement fort à investir. On note néanmoins sur le graphique 1 la primauté des actions culturelles ou en lien avec la citoyenneté qui représentent respectivement 26 % et 22 % des actions développées en 2022 par les 80 cités éducatives de la première vague. Ce constat est également valable à l'échelle des 15 cités de l'échantillon.

Les équipes d'évaluation soulignent chacune sur leur thématique que le développement des actions dans le cadre des cités éducatives, au vu de leur nombre et de leur diversité ne s'accompagne pas toujours de la recherche d'une plus grande cohérence des actions ou d'une plus forte priorisation autour d'enjeux partagés. De ce fait, l'offre des cités peut parfois manquer de cohérence et de lisibilité.

GRAPHIQUE 1. THÉMATIQUES DES ACTIONS - 80 CITES



Note de lecture : 15 % des actions développées par les 80 cités de la première vague relèvent de la thématique des relations avec les familles - Revues de projets ANCT 2022 - Traitement INJEP.

Une offre éducative essentiellement étendue, dans la continuité de ce qui pouvait se faire auparavant

Les budgets liés aux cités éducatives ont représenté un levier financier pour renforcer l'offre éducative des cités²⁴. S'il est difficile de documenter précisément la question de l'évolution de l'offre du fait de l'absence de données complètes sur les actions actuelles (financements associés, effectifs touchés) et encore plus sur les actions réalisées avant l'émergence des cités (données qui auraient permis une analyse plus rigoureuse avant/après), **la dynamique majeure observée semble être celle d'une évolution essentiellement quantitative de l'offre**. Celle-ci peut être caractérisée par la pérennisation

²⁴ Le budget État moyen des 80 cités de la première vague s'élève à plus de 1 425 000 € pour 4 ans.

d'actions déjà existantes, l'élargissement des publics ou des territoires de mise en œuvre ou encore le développement de « nouvelles actions » qui semblent néanmoins relativement « classiques » au regard des registres investis habituellement²⁵.

Dans une moindre mesure et plus qualitativement, d'autres apports sont également notés à des degrés divers en fonction des cités : veille à la cohérence de l'offre, réponse à des besoins non couverts, ajustement de formats et de contenus.

Aussi, au niveau des trois thématiques étudiées l'offre éducative n'a pas encore connu d'évolution qualitative majeure. L'offre a pu être étendue mais les registres d'action, les manières d'aborder et de répondre aux besoins identifiés restent globalement semblables à ce qui pouvait se faire précédemment. Concernant la place des familles, les actions envers les familles ont encore tendance à se situer dans une perspective verticale de montée en compétences plutôt que dans une perspective horizontale de valorisation de leurs compétences²⁶. Concernant la continuité éducative, celle-ci s'organise avant tout en fonction des objectifs, normes et référentiels scolaires²⁷. Sur la thématique de l'insertion-orientation, la place que ces thématiques occupent objectivement dans les programmations reste très inégale, d'une cité à l'autre et les actions en termes d'insertion ou ciblant les jeunes NEET²⁸ sont globalement peu développées²⁹.

De plus, les actions restent prioritairement centrées sur le public scolaire. La dimension de « parcours », mise en avant par le programme et qui vise à proposer des « prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle »³⁰, est peu mise en œuvre. Les actions observées sont également souvent de faible dimension, touchant un nombre réduit de jeunes, d'élèves ou de parents.

Par ailleurs, sur une part non négligeable de territoires, le programme a contribué à une diversification des actions qui ne s'est pas accompagnée d'une attention portée à la cohérence de l'offre susceptible d'entraîner une dilution des effets et des moyens.

Comme sur la constitution des « alliances éducatives », le travail d'ingénierie et de coordination semble faire une différence importante sur la qualité de l'offre. Lorsque les financements ont été accompagnés de temps de travail partenarial et de ressources en ingénierie et en coordination suffisantes, les équipes d'évaluation observent une plus-value plus importante en matière de cohérence de l'offre, de précision dans la réponse aux besoins mais aussi de développement d'actions pluri-partenariales ou encore d'actions proposant de nouvelles approches.

²⁵ Annexe 3, p. 9 : Agence Phare, 2023, « Les approches et apports des Cités éducatives sur la place des familles dans les coopérations éducatives ».

²⁶ Agence Phare (2023), Les approches et apports des Cités éducatives sur la place des familles dans les coopérations éducatives. Rapport final, p. 62- 63 [en ligne](#).

²⁷ JEUDEV I indique à ce sujet que « l'institution scolaire accepte de s'engager dans des partenariats opérationnels à condition qu'ils n'empiètent pas sur ses prérogatives et qu'ils s'articulent à ses exigences, c'est-à-dire qu'ils "collent" aux programmes scolaires ». Annexe 5 p 14 JEUDEV I (2023), Évaluations nationales des programmes des cités éducatives. Évaluation de la mise en œuvre et des effets de la continuité éducative sur le parcours des enfants et des jeunes. Synthèse de l'évaluation.

²⁸ Un NEET (neither in employment nor in education or training) est une personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle) [en ligne](#).

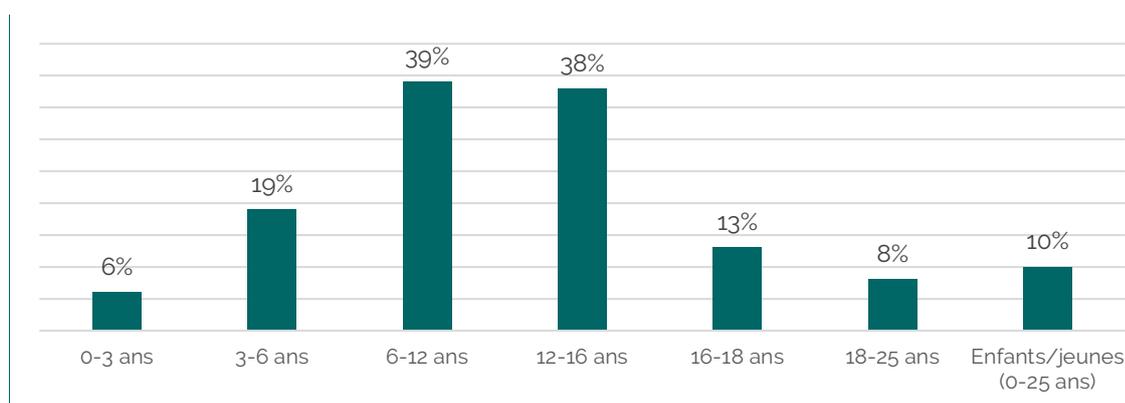
²⁹ Annexe 4, p. 16 Pluricité, 2023, « Cités éducatives – Évaluation des parcours d'orientation, de formation et d'insertion au-delà et en parallèle du champ scolaire pour les 11-25 ans. Synthèse ».

³⁰ <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives>

Un public scolaire au cœur du dispositif

L'analyse des revues de projets 2022 permet de considérer que les actions sont avant tout orientées vers un public scolaire (âgé principalement de 6 à 16 ans) au niveau des 80 cités.

GRAPHIQUE 2. PART DES ACTIONS PAR PUBLICS CIBLES- 80 CITÉS



Note de lecture : 6 % des actions développées par les 80 cités de la première vague ciblent un public de 0 à 3 ans- S'agissant d'une question à réponse multiple, le total est supérieur à 100 %. Revues de projets ANCT 2022 - Traitement INJEP.

La part des actions qui concerne les 0-3 ans ainsi que celle qui concerne les plus de 18 ans sont inférieures à 10 %.

Si, la meilleure interconnaissance des professionnels, des structures et de leurs offres a pu permettre l'ouverture des activités à de nouveaux publics, cela se fait avant tout auprès d'un public d'écoliers et de collégiens, reflétant le rôle confié aux principaux de collège par le programme, ainsi que les prérogatives des communes.

Une dimension expérimentale peu mobilisée mais néanmoins appréciée des professionnels

Si des changements qualitatifs importants n'ont pas nécessairement été observés au niveau de l'offre, la dimension expérimentale du programme a pu représenter une plus-value importante à l'échelle de certaines actions. Les financements n'étant pas assortis d'objectifs chiffrés (publics touchés, nombre d'actions développées, etc.) ou d'obligations de résultats, les acteurs ont pu se sentir plus libres de développer des formats d'actions différents, de les tester auprès d'un public réduit, avant de potentiellement les étendre.

Les équipes d'évaluation ont chacune repéré sur le terrain des expérimentations réussies. Concernant la place des familles, des changements de format, en faveur d'actions plus individuelles ou, à l'inverse, plus collectives ou encore des formats d'actions plus « ludiques » et des actions moins discursives, davantage centrées autour d'activités pratiques et de savoir-faire ont pu être expérimentés³¹.

³¹ Annexe 3, p. 14 : Agence Phare, 2023, « Les approches et apports des Cités éducatives sur la place des familles dans les coopérations éducatives. Synthèse de l'évaluation ».

Concernant la thématique insertion - orientation, des réponses pluridisciplinaires proposant une approche globale du jeune et de l'élève ou encore sur des expériences socio-éducatives à distance du cadre scolaire ont été mises en œuvre³². Ces différentes actions, qui reposent sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs diversifiés ont pu se développer dans le cadre partenarial spécifique favorisé par les cités.

Les acteurs qui se saisissent de cette dimension ne sont néanmoins pas majoritaires et sont ceux qui avaient généralement déjà engagé des réflexions quant à leurs propres pratiques et approches et qui trouvent dans les cités éducatives l'occasion de tester de nouvelles manières de faire.

Consolider et valoriser cette dimension expérimentale reste un enjeu important dans la mesure où la possibilité de tester de nouvelles approches, de nouveaux contenus ou de nouveaux formats avant de potentiellement les déployer plus largement est l'une des plus-values majeures du programme.

Des effets sur les parcours des jeunes et des élèves potentiellement multiples et donc difficiles à mesurer

Le vade-mecum indique différents effets recherchés sur les parcours des jeunes et des élèves : renforcement de la persévérance scolaire et des aspirations individuelles, insertion professionnelle, développement de la participation des élèves, encouragement de l'ambition scolaire, développement du sens critique. Au niveau local des objectifs spécifiques ont également pu être définis.

Néanmoins, les trois équipes d'évaluation s'accordent à dire qu'il est complexe de rendre compte des effets du programme sur les parcours, les représentations et les pratiques des élèves, des jeunes et des parents au niveau des actions, au niveau local et encore plus au niveau national. Cela s'explique par différents facteurs.

Au niveau national, la diversité des programmes locaux, des actions, des publics et des objectifs ne facilite pas la mise en œuvre d'indicateurs partagés.

Au niveau local, certaines cités éducatives ont mis en place des indicateurs permettant de rendre compte d'effets sur les parcours (ex : taux de retour en classe pour des jeunes en situation de décrochage), qui ne sont cependant généralement valables que pour une seule action. De ce fait, la capacité d'analyse des impacts transversaux des cités éducatives sur les différents publics (par exemple les jeunes dits NEET ou les collégiens) est limitée. **Par ailleurs, la diversité des objectifs et des actions (y compris sur une même thématique) conduit à ce qu'une multitude d'actions touche une part réduite de destinataires et entraîne une difficulté à observer des effets généralisables. En effet, l'ampleur des actions est souvent faible. De nombreuses actions ne sont menées qu'une seule fois, sur un temps court et/ou auprès d'un petit nombre de bénéficiaires. Ces constats ne confortent pas l'hypothèse d'évolutions marquées sur les parcours des usagers de la cité de manière générale.**

L'approche qualitative permet néanmoins de recueillir l'avis des bénéficiaires (jeunes, élèves, parents et professionnels) sur les actions et leurs effets sur les parcours, pratiques et représentations. Au regard des études de cas réalisées par les trois équipes d'évaluation (28 en tout, voir annexe 1), la plupart des actions recueillent un niveau de satisfaction élevé (voire très élevé) de la part des différentes parties prenantes : professionnels, jeunes, élèves, parents.

³² Annexe 4, p. 17 : Pluricité, 2023, « Cités éducatives – Évaluation des parcours d'orientation, de formation et d'insertion au-delà et en parallèle du champ scolaire pour les 11-25 ans. Synthèse ».

À l'échelle des actions, les acteurs sont donc satisfaits, parfois enthousiasmés, par leur participation, ils témoignent également d'effets spécifiques qui sont *a minima* recherchés, et parfois concrètement observés, comme détaillé ci-après.

Concernant la thématique de l'insertion-orientation, les jeunes et les professionnels évoquent notamment la découverte de métiers, la remobilisation à l'école ou sur des parcours d'insertion socioprofessionnelle, l'amorçage de projets professionnels, ou encore la sensibilisation aux déterminismes sociaux³³. Concernant la thématique de la continuité éducative, les professionnels soulignent que ces expériences contribuent sans doute à renforcer les enfants et les jeunes dans leur « métier d'élèves ». Les professionnels interrogés sur les actions étudiées ont fait état d'un ensemble d'effets importants : « une motivation renforcée pour les apprentissages scolaires, des progrès dans les résultats scolaires des élèves ou encore du désamorçage de conflits³⁴ ». De leur côté, les élèves font part de ressentis positifs et valorisent le fait de pratiquer de nouvelles activités, les sociabilités nouées au sein du public accueilli dans les structures, ainsi que des conditions d'apprentissage et des relations avec les adultes autres que celles proposées par le format scolaire. Concernant la thématique de la place des familles, différents effets recherchés sont évoqués : la réassurance des compétences parentales, le renforcement des liens parent-enfant et la promotion de normes d'éducation bienveillantes ; le renforcement de l'information et de la visibilité des ressources ainsi que le rapprochement des parents et des institutions locales.³⁵

Des effets sur les pratiques professionnelles qui relèvent d'une meilleure interconnaissance sans changement plus substantiels

Différentes dimensions du programme des cités éducatives sont susceptibles d'engendrer des effets sur les professionnels : les modalités de pilotage, les groupes de travail thématiques, les partenariats, les actions co-portées ou encore les formations interprofessionnelles.

Dans la plupart des cas, les équipes d'évaluation s'accordent à le dire : les postures et les pratiques professionnelles n'évoluent que peu « en profondeur », dans la mesure où les occasions d'engager des réflexions de fond sur ces dernières sont finalement assez réduites.

À ce stade, les principaux effets observés par les équipes d'évaluation relèvent davantage du renforcement de l'interconnaissance et dans une certaine mesure d'une meilleure coordination ainsi que d'une plus grande capacité à travailler en transversalité autour d'un projet.

Des effets plus marqués sont néanmoins notés pour les professionnels les plus investis dans les actions : montée en compétences mais aussi inflexions dans leurs pratiques, dans leurs postures à l'égard des bénéficiaires ou dans leurs représentations et référentiels éducatifs.

³³ Annexe 4, p. 21 Pluricité, 2023, « Cités éducatives – Évaluation des parcours d'orientation, de formation et d'insertion au-delà et en parallèle du champ scolaire pour les 11-25 ans. Synthèse ».

³⁴ Annexe 5, p. 17 : JEUDEV, 2023, « Évaluations nationales des programmes des cités éducatives. Évaluation de la mise en œuvre et des effets de la continuité éducative sur le parcours des enfants et des jeunes. Synthèse de l'évaluation ».

³⁵ Annexe 3, p. 19 : Agence Phare, 2023, « Les approches et apports des Cités éducatives sur la place des familles dans les coopérations éducatives. Synthèse de l'évaluation ».

Quelques facteurs susceptibles d'améliorer le déploiement du programme

Le programme semble avoir représenté, à différents degrés et selon les territoires, des apports en matière de renforcement de l'alliance éducative, de consolidation des partenariats et/ou d'amplification de l'offre éducative. Si la démarche est « en train de se faire » et bénéficie aujourd'hui de trois ans supplémentaires pour mieux s'incrémenter, différentes limites ont été évoquées qui diminuent la portée actuelle du programme et de ses effets. Pour y remédier, plusieurs facteurs de réussite identifiés par les équipes d'évaluation sont à prendre en considération.

Une priorisation plus assumée et des actions de plus grande ampleur

Les actions partenariales d'ampleur, touchant un nombre important d'élèves, de jeunes ou de parents de manière pérenne semblent finalement assez réduites, du moins pas majoritaires du point de vue des cités observées. À l'inverse, on observe souvent une dilution des priorités, des actions et *in fine* des effets sur les publics.

De ce fait, une priorisation resserrée autour de quelques axes fondamentaux qui pourraient évoluer au cours du temps semble préférable pour concentrer les forces et les moyens. Réduire le nombre d'axes stratégiques et d'actions permettra d'en renforcer le caractère partenarial (étapes de collaboration dans l'initiative, la conception des objectifs et des contenus et la réalisation) et d'envisager des actions étendues à des publics plus larges.

Si l'idée n'est pas de reproduire à l'identique des actions pour l'ensemble des élèves, il semble nécessaire de penser des actions reposant sur un accompagnement soutenu et dans la durée pour un public élargi afin d'être en mesure d'engendrer des effets plus marqués sur les parcours de l'ensemble des élèves et des jeunes de la cité éducative (en termes de lutte contre le décrochage scolaire, de soutien scolaire, d'implication des parents, etc.)

Cette priorisation ne pourra se faire qu'à partir d'un diagnostic partagé permettant aux différentes institutions de s'entendre sur les priorités collectives à traiter au-delà de leurs priorités institutionnelles. Elle requiert donc une forte implication de l'ensemble des acteurs institutionnels, dès la réalisation du diagnostic, mais également au sein des groupes de travail réunis aux différentes étapes de la mise en œuvre, ainsi que des moyens conséquents associés à un nombre d'actions plus restreint.

Des essais à penser à partir d'un cycle expérimentation-évaluation en continu

Les différents enseignements des équipes d'évaluation confirment l'intérêt de valoriser le levier expérimental des cités éducatives. Avant de développer les actions plus largement, de les essayer au niveau de plusieurs établissements scolaires par exemple ou de les déployer à un plus large public, la cité éducative offre l'opportunité d'expérimenter et d'évaluer différentes approches, formats et contenus. L'évaluation reste nécessaire pour repérer les expérimentations qui fonctionnent et envisager leur changement d'échelle. Un accompagnement des cités éducatives sur les modalités d'essai et de changement d'échelle au niveau national pourrait être envisagé s'il n'est pas déjà mené.

Des ressources en ingénierie suffisantes

Le manque de ressource en ingénierie est une des principales carences identifiées concernant les cités éducatives analysées sur la thématique de la place des familles. Deux conséquences majeures à ce manque de moyens humains sont observées : « un manque d'ambition pour beaucoup d'actions déployées (caractère novateur, dimension interinstitutionnelle...) » et « un risque d'essoufflement, voire d'épuisement des professionnels impliqués dans le pilotage et la mise en œuvre (lorsqu'ils assurent ces fonctions en parallèle de leurs missions habituelles)³⁶ ».

Lorsque celle-ci a été pensée, l'ingénierie dédiée favorise largement la qualité du travail partenarial, l'approche transversale, le niveau de partage du travail accompli ainsi que la mise en cohérence de l'offre et l'articulation avec des dispositifs complémentaires.

Des ressources en ingénierie suffisantes sont nécessaires à différentes étapes du programme : pour diffuser les valeurs du programme à l'ensemble des participants ; renforcer le dialogue et le croisement des approches institutionnelles à l'échelle des actions ; renforcer le travail partenarial ; aider au développement d'actions pluri-partenariales d'ampleur et, enfin, assurer une plus grande cohérence de l'offre.

Les postes de coordination thématique s'avèrent particulièrement efficaces à l'échelle des cités observées, on notera par exemple ceux d'une référente 12-25 ans ou d'une coordinatrice petite-enfance qui permettent de mener l'ensemble du travail de coordination entre les différents acteurs, d'animer les groupes de travail thématique, d'impulser la mise en œuvre d'actions, voire de l'assurer et d'en effectuer le suivi.

L'organisation régulière d'instances de travail opérationnelles et/ou de temps d'échanges entre professionnels de terrain

Pour construire une action, voire un programme d'actions, qui réponde à des problématiques identifiées conjointement, les cités ne peuvent faire l'économie de groupes de travail aux finalités bien définies et permettant des échanges construits et réguliers entre professionnels. Ces instances nécessitent du temps fléché pour les professionnels ainsi que des moyens humains pour organiser et rendre compte de leurs échanges. Il paraît aussi important que l'ensemble des institutions concernées y soient représentées et que des acteurs en positions de « décisionnaires » puissent participer à au moins une partie d'entre eux.

Une communication globale sur la cité et sur ses réalisations

La majorité des professionnels de terrain et des habitants n'ont pas connaissance du programme des cités éducatives et de ses enjeux. Or, la connaissance du programme, de ses enjeux et des différents acteurs impliqués est la première marche pour engager des dynamiques partenariales. Comprendre les grands enjeux du programme et mieux identifier qui fait quoi sur le territoire sont les préalables indispensables au développement des partenariats.

Les cités sont aujourd'hui connues par ceux qui y sont directement impliqués. Il paraît nécessaire de mobiliser plus largement les professionnels et les habitants sur des enjeux communs *via* des politiques de communication plus appuyées ainsi qu'en s'appuyant sur des outils et supports facilitant l'identification mutuelle et la mise en réseau.

³⁶ Annexe 3, p. 14 : Agence Phare, 2023, *op. cit.*

Des formations interprofessionnelles

L'ensemble des équipes d'évaluation soulignent l'importance de la mise en place de formations interprofessionnelles qui visent à rassembler, faire se rencontrer et faire monter en compétences des professionnels de plusieurs champs d'intervention, mais aussi à fournir un socle commun de connaissances et de valeurs aux partenaires des « alliances éducatives ».

Un accompagnement renforcé sur des dimensions centrales du programme

Les équipes d'évaluation relèvent au niveau des cités étudiées un fort besoin d'accompagnement sur les dimensions suivantes : l'analyse des besoins et la concertation des parties prenantes ; la construction et l'animation des instances de gouvernance ; les critères et modalités de sélection des actions ; la participation des familles ; la continuité éducative.

C'est à travers ces différents appuis que le programme est susceptible de pouvoir renforcer sa plus-value à la fois en matière d'amélioration qualitative de l'offre éducative, de réponse aux besoins et *in fine* d'impact sur les parcours des bénéficiaires.

Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

ÉVALUATION NATIONALE DES CITÉS ÉDUCATIVES

APPROPRIATION DU PROGRAMME EN MATIÈRE DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE, D'ORIENTATION-INSERTION ET DE PLACE DES FAMILLES

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été mandaté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour piloter l'évaluation nationale des cités éducatives. Mises en place depuis 2019 dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville, les cités éducatives permettent de financer des actions à destination des jeunes de moins de 25 ans et reposent sur le renforcement d'une communauté éducative comprenant les professionnels de l'éducation, les parents, les services de l'État, les collectivités et les associations.

L'évaluation pilotée par l'INJEP porte sur les 80 premières cités éducatives labellisées. Elle s'étend de juillet 2021 à juin 2023 et s'articule autour de trois thématiques centrales du programme : la mise en œuvre de la continuité éducative et ses effets sur le parcours des enfants et des jeunes ; les parcours d'orientation, d'insertion et de formation pour les 11-25 ans ; la place des familles dans les coopérations éducatives. Trois cabinets d'études ont été sélectionnés afin de mener à bien cette évaluation : le cabinet JEUDEV, le cabinet Pluricité et l'Agence Phare. Chacun a mené l'enquête sur l'une des trois thématiques auprès de cinq cités volontaires labellisées en 2019 (quinze cités en tout).

Ce rapport s'appuie principalement sur les enseignements des trois équipes d'évaluation ainsi que sur l'analyse quantitative des revues de projets 2022 des 80 cités éducatives réalisée par l'INJEP. Il complète et approfondit un premier rapport intermédiaire publié en 2022.

Il a pour objectif d'offrir une vision globale des effets du programme sur trois dimensions majeures des cités éducatives : la mise en œuvre de « l'alliance éducative » sur les thématiques étudiées ; ses potentiels effets sur l'évolution de l'offre éducative ainsi que, en « bout de chaîne », les effets observés sur les bénéficiaires ainsi que sur les professionnels.

Si l'évaluation, de nature essentiellement qualitative, ne propose pas de mesure d'impact des effets sur les parcours des usagers, elle permet d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées, et ainsi de contribuer à établir les conditions de réussite du programme.

agencephare

pluricité
GROUPE



 injep

ISSN : 2727-6465